

Tourisme, Patrimoine et Culture

Rapport annuel
2016–2017

Tourisme, Patrimoine et Culture
Rapport annuel 2016-2017

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000]Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1745-1 (copie-papier bilingue)
ISBN 978-1-4605-1747-5 (PDF : version française)
ISSN 2368-6405 (copie-papier bilingue)
ISSN 2368-6421 (PDF : version française)

11493 | 2017.11 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable John B. Ames
Ministre

De la sous-ministre au ministre

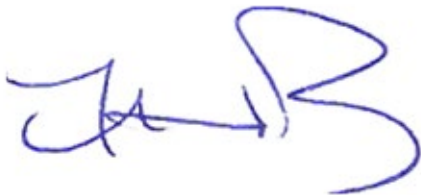
L'honorable John B. Ames

Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Françoise Roy
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	2
Message de la sous-ministre	3
Priorités stratégiques	4
Gestion stratégique	4
Faits saillants	5
Mesures du rendement.	6
Survol des opérations du ministère	17
Organigramme des échelons supérieurs.	18
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	18
Division du tourisme et de la culture	18
Information financière	28
Tableau 1 : Rapport sur l'état des dépenses au compte ordinaire par composante de programme	28
Tableau 2 : Rapport sur l'état des dépenses aux comptes à but spécial par programme	28
Tableau 3 : Rapport d'état des dépenses au compte d'organisme de service spécial par programme	29
Tableau 4 : Rapport d'état des dépenses au compte de capital	29
Tableau 5 : Rapport d'état des recettes au compte ordinaire par source	29
Résumé des activités de recrutement.	30
Résumé des activités liées aux langues officielles	32
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	34
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	34
Annexe A.	35

Message du ministre

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture joue un rôle important dans la croissance économique et la création d'emploi au Nouveau-Brunswick. Troisième secteur économique de services de la province, le tourisme est une composante majeure de la vision économique du gouvernement et une des possibilités de croissance énoncée dans le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick* rendu public à l'automne de 2016. En fait, trois des principales possibilités figurant dans le plan sont liées au tourisme.

L'accent étant mis à nouveau sur le tourisme, nous avons entamé l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui nous guidera au cours des prochaines années et qui fera du Nouveau-Brunswick la nouvelle destination de choix dans l'Est du Canada.

Le Ministère a continué de se concentrer sur les secteurs des arts et des industries culturelles et a maintenu son engagement envers ceux-ci, octroyant plus de 7,6 millions de dollars de financement en subventions en 2016-2017. La promotion des initiatives artistiques et culturelles, et des relations avec les entreprises reliées contribue à la mosaïque sociale et économique du Nouveau-Brunswick.

Le Ministère a participé à deux Sommets du premier ministre sur les possibilités, le premier axé sur le secteur du tourisme et l'autre, sur le secteur des arts et des industries culturelles. Nos partenaires nous ont fourni de précieux commentaires, opinions et suggestions qui nous aident à nous orienter, alors que nous continuons d'appuyer et de développer ces importants secteurs.

Les parcs et les attractions de la province continuent d'attirer les visiteurs dans la province ainsi que les NéoBrunswickois. Les pages sur les parcs et les attractions sont encore les plus consultées sur le site Web de Tourisme Nouveau-Brunswick, et le nombre d'abonnés de la page Facebook des parcs provinciaux a augmenté de 25 %. L'équipe de marketing touristique du ministère a mis sur pied une initiative unique de relations publiques qui a permis de joindre plus d'un million de personnes sur les médias sociaux et qui a été vue plus de 300 000 fois. Les dépenses des visiteurs attribuables aux campagnes du Ministère ont augmenté de 23 millions de dollars l'an dernier.

Dans le cadre de partenariats, de démarches créatives et d'engagements, le Ministère a collaboré avec l'industrie du tourisme afin de promouvoir notre province pittoresque en tant que destination touristique de classe mondiale riche en culture et afin de stimuler la croissance économique.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. B. Ames', is positioned above the name of the minister.

L'honorable John B. Ames
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Message de la sous-ministre

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le personnel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a jeté les bases d'initiatives stratégiques qui offriront aux visiteurs des expériences et des attractions nouvelles et novatrices, et qui enrichiront nos secteurs des arts et des industries culturelles.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance du tourisme qui fera du Nouveau-Brunswick la nouvelle destination de choix dans l'Est du Canada est un des principaux projets. Le personnel a aussi fait d'immenses progrès dans l'élaboration d'une stratégie provinciale de tourisme culinaire qui permettra au Nouveau-Brunswick d'attirer le marché lucratif du tourisme culinaire.

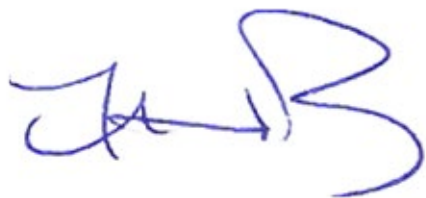
Les directions des arts et des industries culturelles, du patrimoine et des services archéologiques continuent d'assurer la mise en œuvre efficace de la politique culturelle, *Un avenir empreint de créativité*. Le Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste a formulé des recommandations visant à améliorer le statut socioéconomique des artistes professionnels au Nouveau-Brunswick. Un projet de rapport sur les recommandations visant à examiner les mesures, les actions et la législation est en voie d'élaboration. Des progrès ont été faits pour s'assurer que la culture des Premières Nations est incluse dans le programme d'études scolaires et que cette culture unique au Nouveau-Brunswick fait partie des stratégies de rétention et d'attraction. Un conseil des ressources humaines du secteur culturel a été créé afin d'assurer la vitalité de la main-d'œuvre culturelle par la formation et le perfectionnement. À ce jour, 68 % des mesures énoncées dans la politique culturelle ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être.

En modernisant et en exploitant les ressources culturelles, le riche patrimoine, les attractions naturelles et la beauté de la province, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a contribué à la croissance économique du Nouveau-Brunswick et a rehaussé la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

L'année 2016-2017 a aussi été passionnante pour la Direction des services archéologiques puisque le personnel a joué un rôle crucial dans la préparation et la prestation du cours de formation de technicien en archéologie de niveau 1; 47 personnes ont obtenu leurs diplômes et 90 % ont trouvé un emploi durant la saison 2016. Les diplômés et les archéologues de la Direction ont fouillé un site autochtone de 12 600 à 12 700 ans, le plus ancien site archéologique confirmé au Nouveau-Brunswick.

Le personnel de la Direction du sport et des loisirs a collaboré étroitement avec ses partenaires et les intervenants afin de renouveler le *Cadre de la politique sur le sport et les loisirs* pour le Nouveau-Brunswick dans le but de l'harmoniser davantage à la *Politique canadienne du sport* et au *Cadre stratégique pour les loisirs au Canada*, et afin d'atteindre des objectifs sociaux tels que la prévention du crime, la promotion de la santé et l'inclusion sociale.

En tant que sous-ministre, je suis fière de notre équipe pour son dévouement, son engagement et sa passion envers le tourisme, le sport et les loisirs, les arts, la culture et le patrimoine. J'ai hâte de continuer de travailler en partenariat avec les secteurs du tourisme, des arts et des industries culturelles, et du sport et des loisirs pour créer une province plus dynamique, plus en santé et plus forte.



Françoise Roy
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par une vision stratégique afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est organisée autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- *Emplois* – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Les efforts de croissance seront guidés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- *Éducation* – Améliorer l'éducation conformément à deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone et *Everyone at Their Best (chacun à son meilleur)* dans le secteur anglophone, qui définit les objectifs du système de garderies éducatives et établit des attentes claires en matière de normes et de rendement. Pendant la première année, les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et faire les efforts nécessaires pour accroître l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire.
- *Familles* – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutien des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, facilitation d'un vieillissement en santé et soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et fournir un soutien aux personnes handicapées.
- *Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones* – Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration
- *Gouvernement intelligent* – Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et s'assurer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre prête qui a les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur les suivantes :

- Mobilisation de plus de 10,9 millions de dollars pour d'autres activités de marketing et de ventes, au moyen de partenariats avec des voyageurs clés, des organisations touristiques et des provinces et États sur les marchés nord-américains et outre-mer.
- Génération de plus de 13,5 millions de dollars (valeur publicitaire) en couverture médiatique et de 736 millions de dollars en diffusion et impressions présentant le Nouveau-Brunswick en tant que destination touristique (magazines, journaux, en ligne, télévision et radio).
- Augmentation de 23 millions de dollars des dépenses des visiteurs attribuable aux campagnes du Ministère (une hausse par rapport à 103 millions en 2015) pour un total de 126 millions de dollars en 2016. Cela représente environ 25 % des dépenses des visiteurs provenant de marchés extérieurs.
- Réalisation de 1 162 899 recommandations et réservations sur les sites Web de l'industrie du tourisme mentionnés à <https://www.tourismenouveaubrunswick.ca/>.
- Participation, dans le cadre du programme du patrimoine architectural, à 18 projets de remise en état du patrimoine architectural sur des lieux patrimoniaux ayant une valeur patrimoniale pour la communauté.
- Octroi de plus de 7,6 *millions de dollars en* subventions aux arts et aux industries culturelles.
- Rôle clé du personnel de la Direction des services archéologiques dans la préparation et la prestation du premier cours de formation de technicien en archéologie de niveau 1. Quarantesept diplômés et taux d'emploi de 90 % pendant la saison sur le terrain en 2016.
- Collaboration étroite avec les intervenants et les partenaires du système de sports et de loisirs pour *élaborer le Cadre de la politique sur le sport et les loisirs* pour le Nouveau-Brunswick, ayant mené au renouvellement de la *Politique sur le sport et les loisirs pour le Nouveau-Brunswick* (1994). Objectif commun primordial axé sur le tourisme. Consensus sur la marche à suivre et sur le rôle du système de sports et de loisirs dans la promotion du changement social et du développement communautaire.

Mesures du rendement

Emplois	Mesures
Prolonger la saison touristique	Nombre de chambres-nuits dans les hôtels grâce aux partenariats touristiques. Fonds provenant de partenariats de marketing touristique.
Améliorer les infrastructures stratégiques	Pourcentage de plans de projets d'infrastructure avec décision.
Familles	Mesures
Accroître la participation aux activités culturelles, sportives et récréatives, et la fréquentation dans les parcs	Accroissement de la participation aux activités culturelles. Pourcentage d'augmentation de la fréquentation des parcs et des attractions par les Néo-Brunswickois.
Améliorer la gérance des parcs, et des ressources culturelles et patrimoniales	Nombre d'artéfacts analysés en vue de leur conservation à long terme.
Province intelligente	Mesures
Accroître les recettes	Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées.
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.
Éliminer le gaspillage et les chevauchements	Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés	Pourcentage de demandes de subvention traitées selon les nouvelles échéances de 30 jours (non octroyées par un comité) et de 60 jours (octroyées par un comité).

Emplois

Objectif de la mesure

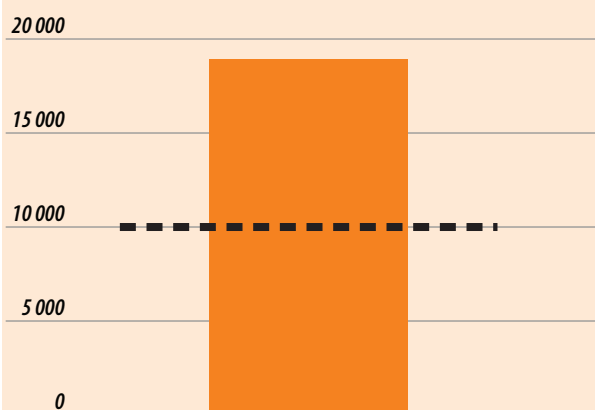
Prolonger la saison touristique.

Mesure

Nombre de chambres-nuits dans les hôtels grâce aux partenariats touristiques.

Description de la mesure

Cette mesure est indiquée par les entreprises touristiques. Elle permet au Ministère de déterminer le niveau des recettes pour la province.



Rendement général

Atteinte/dépassement de l'objectif ambitieux.

- Référence : nouveau
- - - - - Cible : 10 000
- Réel : 18 900

Raison d'être de cette mesure?

Le Ministère peut comprendre quels voyageurs amènent des visiteurs pour une nuitée au Nouveau-Brunswick. Il peut suivre les tendances d'une entreprise particulière d'une année à l'autre. Surtout, il peut établir les recettes comme mesure de base, au moyen des chambres-nuits.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Grâce aux divers partenariats de marketing, les membres de l'Unité des ventes à l'industrie ont négocié avec des voyageurs partenaires pour que soient signalées les chambres-nuits au Nouveau-Brunswick, ce qui est devenu une condition. L'Unité des ventes à l'industrie a établi dans l'entente une clause selon laquelle les partenaires doivent indiquer les chambres-nuits pour obtenir des fonds du Ministère en appui au partenariat actuel.

Emplois

Objectif de la mesure

Prolonger la saison touristique.

Mesure

Fonds provenant de partenariats de marketing touristique.

Description de la mesure

Il s'agit d'une mesure du financement total des initiatives conjointes de marketing touristique par l'intermédiaire d'un investissement public auquel le gouvernement fédéral et des partenaires du secteur privé (comme les agences de voyage, les voyagistes et les croisiéristes) ou d'autres provinces ou des États apportent une contribution équivalente. Les contributions permettent de mobiliser le financement fédéral, et le financement des partenaires du secteur privé maximisent le rendement du capital investi pour les initiatives de marketing touristique.

20

15

10

5

0

Rendement général

En deçà du rendement de base (À noter : En fixant l'objectif pour 2016-2017, le Ministère a tenu compte du fait que l'année de référence a été une année exceptionnelle pour créer des partenariats de marketing en raison d'initiatives additionnelles qui ne devaient pas se poursuivre en 2016-2017.)

En 2016-2017, des partenariats clés ne se sont pas concrétisés. Dans un cas en particulier, une marque de voyages ancrée sur le marché a totalement changé son profil marketing. La cible n'a pas été atteinte en raison de ces facteurs.

— Référence : 15,2 millions de dollars
- - - - - Cible : 12 millions de dollars
Réal : 10,9 millions de dollars

Raison d'être de cette mesure?

Permettre au Nouveau-Brunswick de mieux pénétrer les marchés par l'intermédiaire d'échanges commerciaux afin de faire connaître davantage la province sur les marchés très compétitifs.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les budgets du Ministère sont limités au sein de ces marchés mondiaux hautement compétitifs. Le Ministère a cherché activement des entreprises de voyages, des provinces et des États avoisinants qu'il a désignés pour créer des initiatives de partenariat de marketing afin d'assurer des retombées et d'accroître les visites dans la province, et de générer des recettes pour l'industrie.

Emplois

Objectif de la mesure

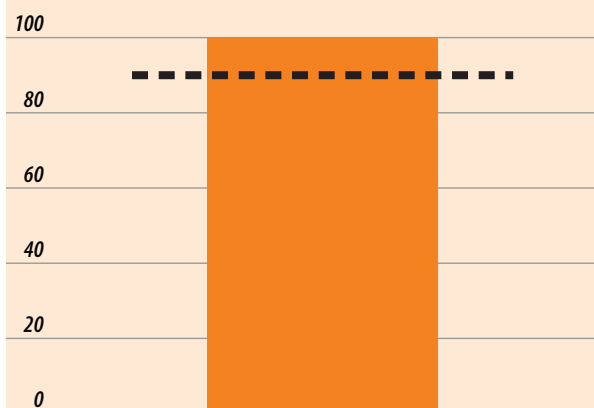
Améliorer les infrastructures stratégiques.

Mesure

Pourcentage de plans de projets d'infrastructure avec décision.

Description de la mesure

Il s'agit d'un indicateur du nombre de propositions de projet d'infrastructure soumises à des fins de financement et du nombre de décisions rendues (approbations ou refus).



Rendement général

Atteinte/dépassement de l'objectif ambitieux.

— Référence : nouveau
- - - - - Cible : 90 %
Réal : 100 %

Raison d'être de cette mesure?

L'approbation de ces projets est cruciale pour aider le Ministère à atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie de croissance du tourisme. Ces initiatives sont essentielles dans le cadre du programme de création de nouveaux produits.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- **Expérience – Route du littoral de Fundy**
Le projet comportait la réalisation d'un inventaire général des attraits et des services touristiques le long du littoral, la collecte et l'analyse des données, et la consultation de l'industrie. Les travaux de construction de la route d'accès au sentier Fundy avancent comme prévu et ils devraient être achevés en 2021.

Voie navigable sauvage de la rivière Restigouche

Le Ministère a soumis un mémoire au Conseil exécutif concernant la proposition du Conseil de gestion du bassin-versant de la rivière Restigouche (CGBVRR) d'aménager un parc linéaire dans le bassin-versant de la rivière Restigouche. Il a aussi fait une présentation au Bureau du Conseil exécutif (Conseil du trésor et Conseil de l'emploi) en février 2017. Le Conseil exécutif a demandé au Ministère de lui soumettre une proposition sur le concept du parc et un plan du projet à l'automne de 2017.

Familles

Objectif de la mesure

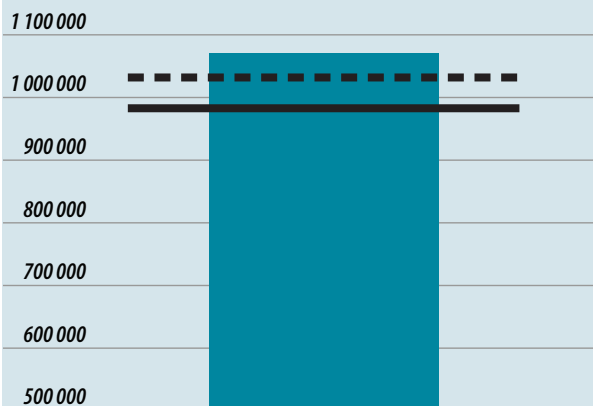
Accroître la participation aux activités culturelles, sportives et récréatives, et la fréquentation dans les parcs.

Mesure

Accroissement de la participation aux activités culturelles.

Description de la mesure

Il s'agit d'accroître la participation aux activités ou initiatives culturelles financées par la Direction du patrimoine, et la Direction des arts et des industries culturelles pour les programmes visés.



Rendement général

Atteinte/dépassement de l'objectif ambitieux.

— Référence : 982 801
- - - Cible : 1 031 941
Réal : 1 070 849

Raison d'être de cette mesure?

Un avenir empreint de créativité : Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick définit la culture au quotidien comme l'une des quatre orientations de la politique. La politique prévoit que « tous les Néo-Brunswickois profiteront d'une vie culturelle enrichissante au sein de leur communauté et auront l'occasion d'y participer ». Le but 1.1 – Accroître l'accès à la culture propose comme objectif d'augmenter la participation aux activités culturelles. Dans le cadre des activités réalisées en 2016-2017, cette mesure était fondée sur une augmentation du financement accordé aux principaux programmes en espérant que les projets soutenus bénéficiant d'une aide financière contribuent à accroître l'offre et, par conséquent, la participation.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a revu les critères de tous les programmes afin de les harmoniser avec les objectifs de la politique culturelle portant sur la culture au quotidien et a collaboré plus étroitement avec la Direction du marketing et de l'information aux visiteurs pour promouvoir diverses initiatives. Il a augmenté le financement accordé aux principaux programmes grâce à la politique culturelle renouvelée et s'attend à ce que les projets soutenus bénéficiant d'une aide financière contribuent à accroître l'offre (mérite artistique) et, par conséquent, la participation. Le Ministère a continué de faciliter l'établissement du calendrier des activités communautaires et provinciales, et un plus grand nombre d'activités variées, y compris la fréquentation dans les musées et les lieux historiques provinciaux dans le cadre du programme de commémorations et de célébrations.

Familles

Objectif de la mesure

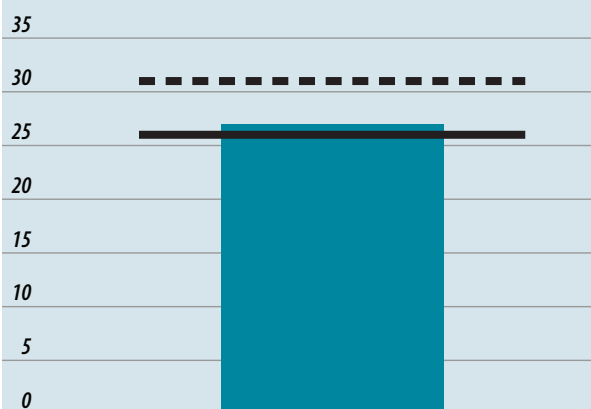
Accroître la participation aux activités culturelles, sportives et récréatives, et la fréquentation dans les parcs.

Mesure

Pourcentage d'augmentation de la fréquentation des parcs et des attractions par les NéoBrunswickois.

Description de la mesure

Les taux de fréquentation des parcs provinciaux sont établis au moyen des permis de camping, et ceux des attractions sont déterminés au moyen des droits d'entrée.



Rendement général

Rendement amélioré (entre le niveau de référence et la cible).

Bien que l'augmentation du taux de visites des résidents du Nouveau-Brunswick n'ait pas atteint la cible, il importe de noter que 202 000 résidents ont visité les parcs et les attractions de la province en 2016, ce qui représente une augmentation par rapport à 195 000 en 2015. La formule servant au calcul de l'augmentation du taux de visites comportait la hausse considérable du taux de fréquentation générale des parcs et des attractions du Nouveau-Brunswick, ce qui masquait la croissance réelle du nombre de visites des résidents du Nouveau-Brunswick.

— Référence : 26 %
- - - Cible : 31 %
Réel : 27 %

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure reflète l'efficacité et l'efficience des programmes d'attractions et de parcs provinciaux en vue d'attirer des résidents du Nouveau-Brunswick et des visiteurs vers les ressources naturelles et patrimoniales de la province.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a entrepris des initiatives de partenariat et de gestion de programmes en vue d'accroître la participation aux programmes dans les parcs et les attractions de la province.

Il a employé une stratégie de marketing englobant radio, Internet et médias sociaux pour inciter les Néo-Brunswickois à « déconnecter », à sortir et à profiter des bienfaits pour la santé des parcs et des attractions du Nouveau-Brunswick. De plus, dans le cadre du programme N.-B. au grand air dirigé par des jeunes, des activités et des événements ordinaires et distinctifs ont été offerts dans les parcs pour une quatrième année.

Familles

Objectif de la mesure

Améliorer la gérance des parcs, et des ressources culturelles et patrimoniales.

Mesure

Nombre d'artéfacts analysés en vue de leur conservation à long terme.

Description de la mesure

Cette initiative analyse la collection de la Direction du patrimoine en vue de créer un système provincial global de collections dirigé par le Musée du Nouveau-Brunswick, qui regrouperait diverses collections sous un mandat et un système de gestion homogènes, globaux et opérationnels.

15 000

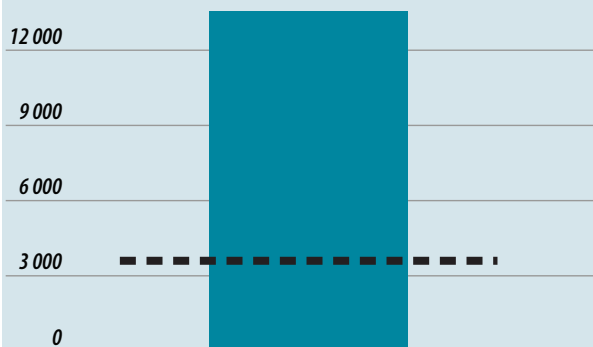
12 000

9 000

6 000

3 000

0



Rendement général

Atteinte/dépassement de l'objectif ambitieux.

- Référence : nouveau
- - - - - Cible : 3 600
- Réel : 13 560

Raison d'être de cette mesure?

Une mesure stratégique du but 3 – Leadership en matière de ressources culturelles dans *Un avenir empreint de créativité : Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick* est prévue pour établir et mettre en œuvre une politique et une approche de gestion commune à l'échelle gouvernementale en matière de collections culturelles.

Actuellement, les mandats, les politiques et les systèmes de gestion d'un certain nombre de collections provinciales sont différents. En établissant et en mettant en œuvre une politique et un système de gestion commun à l'échelle gouvernementale en matière de collection culturelle, les collections peuvent être mieux :

- rationalisées;
- gérées, rassemblées et exposées;
- conservées pour les générations futures.

Puisque cette initiative est échelonnée sur les prochaines années, il importe de mesurer les résultats par rapport aux cibles fixées.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le personnel de l'Unité des services aux musées de la Direction du patrimoine et celui du Musée du Nouveau-Brunswick ont collaboré efficacement au transfert des données sur les artéfacts de la collection de la Direction du patrimoine à la base de données du Nouveau-Brunswick. Le personnel du Musée du Nouveau-Brunswick a analysé les données et effectué d'autres recherches sur des artéfacts particuliers afin de déterminer lesquels devraient être désignés à des fins de conservation à long terme. Une activité semblable a été entreprise concernant la collection du Village historique de Kings Landing.

Province intelligente

Objectif de la mesure

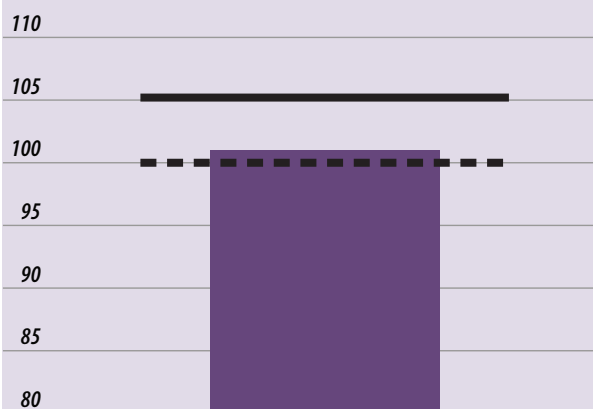
Accroître les recettes.

Mesure

Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées.

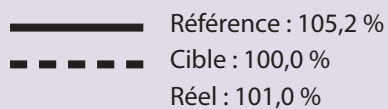
Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si les recettes du Ministère dépassent ou non ce qui était prévu au budget. Il sera supérieur à 100 % si les recettes dépassent ce qui était prévu au budget et inférieur à 100 % dans le cas contraire. Un résultat supérieur à 100 % est souhaité.



Rendement général

Atteinte de l'objectif.



Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure rend compte de la capacité du Ministère à accroître les recettes. Les recettes prévues sont des cibles, et le Ministère s'efforce de les atteindre, voire de les dépasser.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a dépassé sa cible grâce à l'augmentation de la fréquentation, surtout à Hopewell Rocks.

Province intelligente

Objectif de la mesure

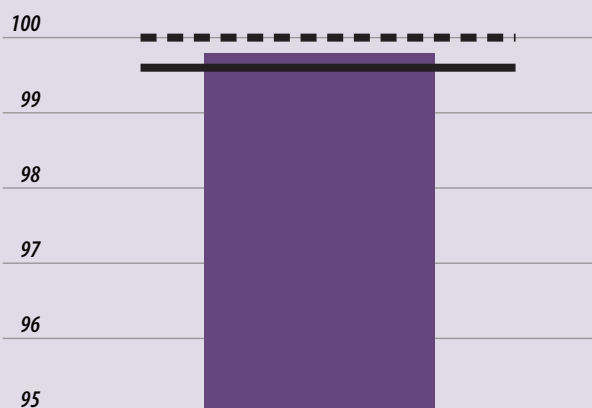
Réduire les dépenses.

Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si les dépenses du Ministère dépassent ou non ce qui était prévu au budget. Il sera supérieur à 100 % si les dépenses dépassent ce qui était prévu au budget et inférieur à 100 % dans le cas contraire.



Rendement général

Le Ministère a réussi à gérer les dépenses de façon à ne pas dépasser le budget.

— Référence : 99,6 %
- - - - - Cible : 100,0 %
Réal : 99,8 %

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure rend compte de la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses. Le Ministère doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget établi et doit être prêt à adopter des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère est parvenu à dépasser la cible qu'il s'était fixée en matière de dépenses en assurant une saine gestion des dépenses discrétionnaires, en obtenant le meilleur prix possible pour l'acquisition de biens et de services, et en menant à bien des initiatives continues d'amélioration des processus, notamment :

1. Détermination des efficacités du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick;
2. Abolition de la subvention pour la restauration d'œuvres d'art;
3. Abolition du comité de toponymie;
4. Réduction du financement des subventions ministérielles;
5. Parcs – sous-traitance du terrain de golf Mactaquac – reportée à l'exercice financier 2017-2018;
6. Sous-traitance du pavillon de pêche Larry's Gulch – reportée à l'exercice financier 2017-2018;
7. Réduction du nombre de centres d'information aux visiteurs;
8. Harmonisation des opérations régionales;
9. Réduction des salaires attribués à des postes vacants.

Province intelligente

Objectif de la mesure

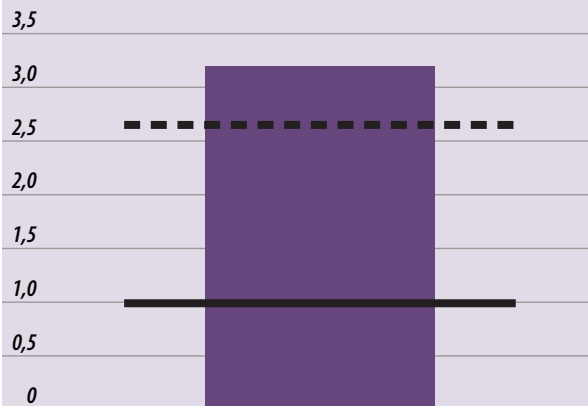
Éliminer le gaspillage et les chevauchements.

Mesure

Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure permet de suivre le taux d'amélioration continue au sein du Ministère. Ce taux est calculé en établissant la valeur totale en dollars des efforts d'amélioration continue (par exemple, les projets Lean Six Sigma et les Recherches du gaspillage), divisée par le budget ordinaire du Ministère. Les sommes calculées comprennent les économies directes, les coûts évités et les recettes générées grâce aux améliorations apportées par divers projets.



Rendement général

Atteinte/dépassement de l'objectif ambitieux.

— Référence : 1,0 %
- - - Cible : 2,65 %
Réal : 3,2 %

Raison d'être de cette mesure?

La réduction des coûts et l'accroissement des recettes constituaient une priorité stratégique, et la mesure des économies réalisées grâce à l'amélioration continue a permis au Ministère de gérer les activités d'amélioration, mais aussi d'en élever le niveau.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Treize projets d'amélioration des processus ont été menés à bien (ou étaient en cours).

Province intelligente

Objectif de la mesure

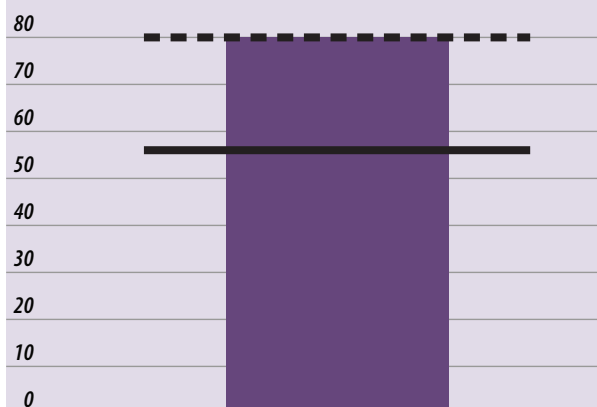
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.

Mesure

Pourcentage de demandes de subvention traitées selon les nouvelles échéances de 30 jours (non octroyées par un comité) et de 60 jours (octroyées par un comité).

Description de la mesure

Il s'agit de déterminer le taux de demandes de subvention (avec délai de présentation) et de demandes (sans délai de présentation) traitées selon les nouvelles échéances de 30 jours (non octroyées par un comité) et de 60 jours (octroyées par un comité).



Rendement général

Atteinte de l'objectif.

— Référence : 56 %
- - - - - Cible : 80 %
Réal : 80 %

Raison d'être de cette mesure?

Des progrès restaient à faire quant au nouveau processus de subventions mis en place en 2015-2016. Le processus a été évalué afin de cibler l'amélioration de l'efficacité et la gestion du temps au cours du présent exercice financier.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le nouveau processus découlant de l'activité « Événement d'amélioration rapide » pour le programme de subventions des arts a été mis en œuvre. Il comprenait une recherche sur un processus entièrement électronique, la gestion quotidienne, l'échelonnement des délais afin de répartir la charge de travail, la création d'un tableau de bord interne et la formation polyvalente des particuliers à diverses étapes du processus.

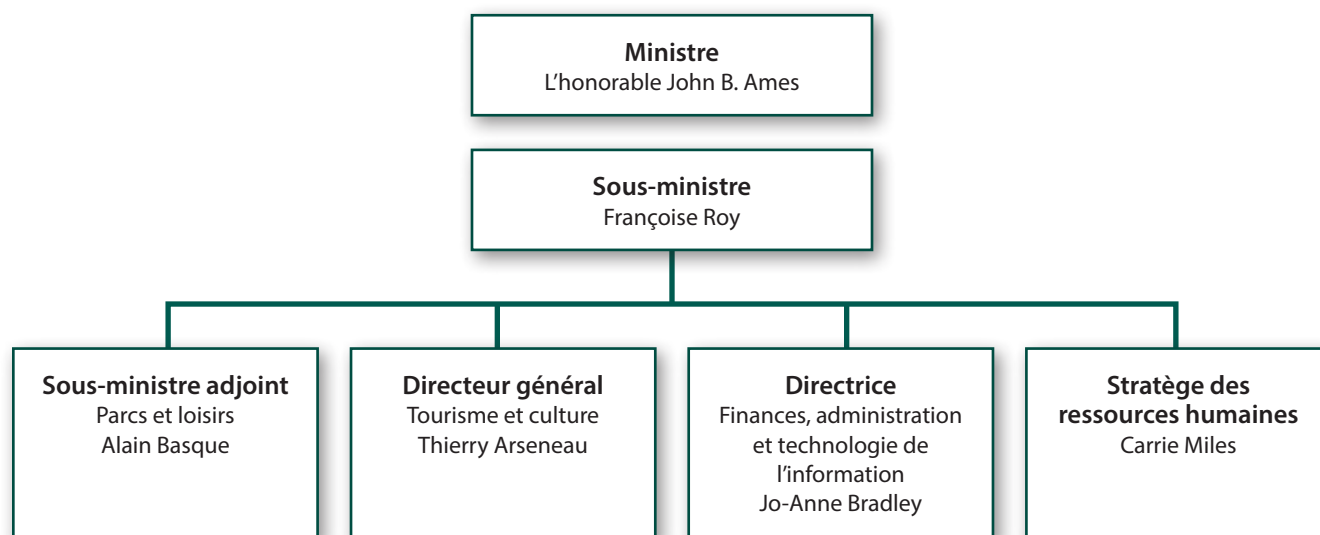
Survol des opérations du ministère

Le mandat du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture consiste à favoriser la croissance économique et à susciter un sentiment de fierté par la conservation, l'aménagement et la promotion des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales du Nouveau-Brunswick.

En 2016-2017, le Ministère a employé 250 personnes à temps plein, à titre occasionnel ou à contrat. En 2015-2016, il en employait 249.

Organigramme des échelons supérieurs

Vue d'ensemble de la division et faits saillants



Division du tourisme et de la culture

La **Division du tourisme et de la culture** est composée de la Direction des ventes, des médias et de l'expérience du visiteur, de la Direction du marketing et de l'information aux visiteurs, de la Direction des arts et des industries culturelles, de la Direction du patrimoine et de la Direction des services archéologiques.

La **Direction des ventes, des médias et de l'expérience du visiteur** a pour principale responsabilité de voir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une méthode intégrée de marketing et de vente axée sur les résultats sur nos principaux marchés nationaux et internationaux. De plus, le personnel travaille avec l'industrie du tourisme au Nouveau-Brunswick pour favoriser l'élaboration d'expériences et de produits touristiques prêts pour le marché.

La Direction se concentre sur l'établissement de relations interopératives avec des voyageurs, des influenceurs touristiques et des organes de presse pour tirer parti de possibilités sur les plans de la commercialisation et des ventes qui se traduiront par une augmentation des visites et de l'activité pour le secteur touristique du Nouveau-Brunswick.

L'Unité des ventes à l'industrie et des partenariats s'occupe de positionner et de promouvoir le Nouveau-Brunswick en tant que destination touristique par l'intermédiaire de l'industrie (entreprises touristiques, compagnies aériennes, transporteurs, agences de voyages et exploitants en ligne) au Canada, aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Chine. Elle veille à ce que les expériences et les produits touristiques du Nouveau-Brunswick soient mis de l'avant dans le cadre des campagnes de commercialisation de différents voyageurs.

L'Unité des relations avec les médias est chargée de mobiliser les médias et les journalistes (rédacteurs en chef, diffuseurs, pigistes, médias en ligne et imprimés) de manière à obtenir une couverture médiatique et à accroître la visibilité du Nouveau-Brunswick, ce qui aura pour effet d'encourager nos marchés cibles à le visiter.

L'Unité de l'expérience du visiteur est chargée de fournir une expertise en matière de création de produits touristiques régionaux et un soutien à l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick, en travaillant avec nos intervenants à l'élaboration d'expériences et de produits touristiques permanents destinés aux consommateurs et prêts à l'exportation (industrie du tourisme).

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Signature d'une entente de partenariat panatlantique avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) visant le marché de la Chine, et élaboration en cours d'un programme de marketing et de vente intégré.*
- ◆ *Élaboration d'un programme de préparation à l'exportation dans l'industrie touristique, grâce au partenariat panatlantique avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Actuellement en voie d'élaboration, il devrait être offert comme prévu à l'automne de 2017.*

- ◆ *Échantillonnage des voyageurs partenaires du Ministère faisant état de plus de 17 000 chambres-nuits au Nouveau-Brunswick en 2016.*

Indicateurs de rendement clés (IRC)

- Génération d'environ 10,9 millions de dollars pour des activités supplémentaires de vente et de marketing grâce à l'établissement de partenariats avec les principaux voyageurs et organismes touristiques sur les marchés de l'Amérique du Nord et outre-mer.
- Organisation de voyages d'information qui ont accueilli 125 influenceurs touristiques au Nouveau-Brunswick.
- Séances de formation sur la province en tant que destination offertes à 1 237 professionnels du tourisme des marchés nationaux et internationaux.
- Génération de plus de 13,5 millions de dollars (valeur publicitaire) en couverture médiatique et de 736 millions de dollars en diffusion/impressions présentant le Nouveau-Brunswick comme une destination touristique (magazines, journaux, en ligne, télévision et radio).
- Accueil de 253 journalistes touristiques/membres d'équipe de diffusion dans le cadre de circuits organisés dans la province à l'intention des médias.
- Établissement, en collaboration avec des exploitants d'entreprises œuvrant dans le domaine du tourisme, de 11 « nouvelles » expériences, pour un total de 89 expériences en 2017.
- Présentation par Destination Canada de 11 expériences de la Collection d'expériences du Nouveau-Brunswick en tant qu'expériences canadiennes distinctives.
- Formation offerte par Adventure EDU, une activité de réseautage et de formation personnalisée certifiée à l'échelle internationale de deux jours axée sur les tendances du marché des voyages d'aventure et les meilleures pratiques de l'industrie du tourisme. Formation offerte en octobre 2016 à 63 intervenants de l'industrie du Nouveau-Brunswick représentant toutes les régions de la province (organismes de marketing de destinations, exploitants d'aventures, expériences culinaires et culturelles).
- Forum d'une journée sur le tourisme culinaire organisé par le Ministère en novembre 2016 – une occasion de découvrir le pouvoir et la valeur du tourisme culinaire, et la façon pour l'industrie, les collectivités et le gouvernement de travailler ensemble pour attirer le marché lucratif du tourisme culinaire au Nouveau-

Brunswick. Participation de 155 intervenants de toutes les régions de la province, notamment un échantillon représentatif des exploitants et des intervenants de la chaîne de valeur du tourisme culinaire, y compris l'hébergement, les attractions, les producteurs de boissons, les écoles culinaires, les marchés agricoles, les festivals et les événements, les agriculteurs et les producteurs, les restaurants, les détaillants et les circuits touristiques.

La **Direction du marketing et de l'information aux visiteurs** compte 13 membres. L'été, elle comprend aussi les superviseurs et le personnel des cinq centres provinciaux d'information aux visiteurs. La Direction est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de différentes campagnes de marketing, touchant notamment les médias sociaux. Elle crée et distribue plus de 340 000 publications touristiques, et conçoit et tient à jour le site Web touristique afin de donner à la province une réputation de destination touristique toute saison.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Ouverture officielle du centre d'information aux visiteurs de St. Stephen, selon un nouveau modèle de partenariat avec une entreprise locale, et construction d'un centre à un endroit naturellement fréquenté par les visiteurs.*
- ◆ *Création et prestation de six programmes de marketing, amélioration constante de tous les canaux en ligne, et accroissement du nombre d'abonnés, de promoteurs, et de partisans du Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *Mise sur pied d'une initiative de relations publiques à Toronto et enregistrement de l'événement sur vidéo qui a été diffusée par l'intermédiaire des réseaux sociaux. La vidéo a atteint plus d'un million de personnes et a été visionnée plus de 300 000 fois.*
- ◆ *Création de partenariats de marketing intéressants avec des organismes de marketing de destinations dans la province, notamment Edmundston, Saint John et Fredericton ainsi qu'un partenariat continu avec l'Odyssée du Nord (Bathurst, Edmundston, Campbellton et Miramichi).*

- ◆ *Augmentation de 23 millions de dollars des dépenses des visiteurs attribuable aux campagnes du Ministère l'an dernier (une hausse par rapport à 103 millions en 2015), pour un total de 126 millions de dollars en 2016. Cela représente environ 25 % des dépenses des visiteurs provenant de marchés extérieurs.*
- ◆ *Au total, 1 162 899 recommandations et réservations faites sur les sites Web de l'industrie du tourisme mentionnés sur le site Web de Tourisme Nouveau-Brunswick : www.tourismenouveaubrunswick.ca.*
- ◆ *Quatorze séances d'information offertes dans la province par les gestionnaires de la Direction pour sensibiliser l'industrie du tourisme aux efforts de la Direction. Inscription de plus de 350 personnes aux séances d'information.*
- ◆ *Premier partenariat de marketing avec Destination Canada visant les milléniaux au Canada dans le cadre de projets Canada 150.*

La **Direction des arts et des industries culturelles** a pour mandat de favoriser le développement culturel communautaire et le développement économique des industries culturelles du Nouveau-Brunswick; de fournir des services-conseils, de l'aide financière et des services techniques aux organismes, aux associations et aux regroupements communautaires du secteur des arts ainsi qu'aux industries culturelles (cinéma, télévision et nouveaux médias, enregistrement sonore et musical, édition de livres et de périodiques, arts visuels et métiers d'art); de gérer la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick; et de collaborer avec le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick afin de veiller à ce que les programmes des deux organisations soient propices à l'avancement des arts au Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Octroi par la Direction des arts et des industries culturelles de 7 657 841 \$ en subventions. Pour voir la liste des bénéficiaires de subventions, cliquez sur <http://www.gnb.ca/culture>.*

- ◆ *Exposition d'art Maine – Nouveau-Brunswick*
À l'automne de 2016, organisation par le Musée d'art de l'Université du Maine situé au centre-ville de Bangor, au Maine, de l'exposition de neuf œuvres d'artistes contemporains du Nouveau-Brunswick, c.-à-d. tableaux, poterie, photographie et œuvres d'art textile géantes à l'Université du Maine à Augusta. Ceci est un exemple parmi d'autres que le partenariat entre le Maine et le Nouveau-Brunswick met en valeur cette relation et offre aux artistes du Nouveau-Brunswick une occasion d'exporter leur art.
- ◆ *Élargissement des programmes Artiste en résidence et VanGO!*
Au cours de la dernière année, accent renouvelé du partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance visant à s'assurer que la Banque d'œuvres d'art est visible dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Le but était de voir à ce que les élèves tirent profit des interactions avec les artistes professionnels en présentant les expositions dans toutes les écoles. Activités de suivi par les artistes fondées sur les objectifs du programme d'études, fournissant au personnel enseignant des ressources visuelles pour poursuivre l'expérience d'apprentissage avec leurs élèves. Prestation du programme dans 10 écoles anglophones et 10 écoles francophones. Le but est de continuer d'élargir le programme.
- ◆ *Culture Plus*
Un des buts de la politique culturelle est de développer et de renforcer les ressources humaines dans les secteurs des arts et du patrimoine. En 2016, conjointement avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, la Direction a appuyé la création de Culture Plus. Culture Plus est un organisme à but non lucratif dont la mission est de renforcer la vitalité des ressources humaines du secteur culturel du Nouveau-Brunswick au moyen du développement professionnel et de la formation continue.
- ◆ *Accent sur les programmes d'aide à la tournée et à la diffusion pour la composante anglophone*
Afin de bien desservir le secteur et de permettre au public de découvrir et de célébrer les arts et les artistes du Nouveau-Brunswick, la Direction a déployé des efforts pour que la communauté artistique ait accès au programme d'aide à la tournée et s'en prévale. La collaboration entre la Direction et les compagnies de théâtre et les milieux artistiques s'est traduite par une augmentation de plus de 250 % du nombre de spectateurs.
- ◆ *Développement des exportations*
La Direction travaille activement avec ses partenaires des industries de la musique, de l'édition, du cinéma et des métiers d'art pour déterminer comment elle peut aider ces secteurs à exporter leurs produits. En partenariat avec Musique Nouveau-Brunswick, elle a commandé une étude des exportations dans l'industrie de la musique. Cette recherche a fourni une vue globale de la situation en matière d'exportations et de la préparation des artistes au marché, et une empreinte pour renforcer et accroître les exportations du secteur de la musique au Nouveau-Brunswick.
- ◆ *Dans le cadre du programme de développement de l'industrie de la musique, appui à plus de 40 projets d'exportation en France, au Royaume-Uni, en Belgique et aux États-Unis, entre autres.*

La **Direction du patrimoine** coordonne et appuie les activités qui visent à sensibiliser la population au patrimoine et à conserver les ressources patrimoniales. Dans son rôle de coordination, elle offre un soutien financier, la planification patrimoniale et le leadership aux communautés patrimoniale et muséale de la province. La Direction du patrimoine applique la *Loi sur la conservation du patrimoine* et gère le programme provincial de toponymie. Elle a participé à la mise en œuvre continue de *Un avenir empreint de créativité: Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick*.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Participation, par l'intermédiaire du programme du patrimoine architectural, à 18 projets de remise en état du patrimoine architectural dans des lieux patrimoniaux importants pour la communauté.*

- ◆ Grâce au programme d'amélioration des lieux culturels communautaires, participation à cinq projets qui visent à créer des lieux culturels communautaires ou à les améliorer.
- ◆ Par l'intermédiaire du programme de commémorations et de célébrations, participation à 24 activités communautaires de commémoration ou de célébration.
- ◆ Poursuite de la mise en place de mesures à prendre dans le cadre de la politique culturelle renouvelée.
- ◆ Prestation de conseils d'expert et octroi d'une aide financière à la communauté muséale, aux sociétés historiques et aux établissements culturels.
- ◆ Attribution, par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, de 910 semaines-travail qui ont permis de créer 105 emplois d'été pour étudiants dans les musées communautaires. Occasion pour les étudiants embauchés de parfaire leurs connaissances de l'histoire du Nouveau-Brunswick et de développer des aptitudes à la vie quotidienne.
- ◆ Participation, avec d'autres directions, à la planification d'une démarche provinciale générale aux célébrations de Canada 150 en 2017. Préparatifs de la commémoration du 100^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy.
- ◆ Coordination de la Semaine du patrimoine 2017 sous le thème Célébrons 150 ans et du programme provincial des Fêtes du patrimoine, qui comprenait la planification de 138 fêtes dans des écoles et de 12 fêtes régionales du patrimoine aboutissant à la Vitrine provinciale des Fêtes du patrimoine.
- ◆ Gestion, par les Services de toponymie, des questions relatives aux noms de lieux et d'entités géographiques dans la province.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

Nombre d'artéfacts transféré à la nouvelle base provinciale de données sur la gestion des collections. Dépassement de l'objectif ambitieux de 4 000 artéfacts. Rôle principal joué par la Section des services aux musées dans la mise en œuvre de cette mesure stratégique de la politique culturelle.

La **Direction des services archéologiques** assume les responsabilités provinciales relatives à la gestion des ressources culturelles de plus de 11 000 ans de patrimoine

archéologique au Nouveau-Brunswick et elle avise tous les ordres de gouvernement, l'industrie et les particuliers sur la conservation, la gestion et la commémoration de ces ressources patrimoniales pour la génération actuelle et les générations futures.

La Direction est chargée de développer, de gérer et de préserver le patrimoine archéologique du Nouveau-Brunswick. Les principaux secteurs d'activités comprennent notamment :

- recherche (appliquée et préparatoire), particulièrement concernant l'histoire autochtone;
- gestion des ressources (étude d'impact sur l'environnement et planification de l'utilisation des terres, cession, permis de modification de cours d'eau, c.-à-d. préservation des sites culturels et naturels menacés);
- gestion de l'information et des collections – enregistrement des collections privées, inventaire et contrôle des sites, collections (de plus de 90 000 spécimens), dossiers de projets archivistiques;
- délivrance de permis pour projets – évaluation, attribution et surveillance;
- commémorations – désignation et déclarations sur la protection des lieux;
- aménagement de sites – comme attractions touristiques/pédagogiques avec les collectivités, les réserves, etc.;
- accès du public à l'histoire – conférences, causeries, interventions médiatiques, recherche libre, publications et consultation des collectivités touchées ou participantes.

La Direction des services archéologiques se compose de trois sections :

- L'Unité de réglementation archéologique gère le processus (permis) de réglementation aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine* et voit à son application et à la surveillance des travaux d'archéologie sur le terrain entrepris par les détenteurs de permis, en plus d'enrichir, de mettre à jour et de conserver la collection archéologique provinciale, et d'effectuer des recherches.
- L'Unité d'engagement archéologique dirige les activités d'engagement avec les Premières Nations en ce qui a trait, de façon générale, à l'archéologie autochtone et plus précisément aux études d'impact sur l'environnement (EIE) et autres activités de planification et d'évaluation.

- L'Unité des travaux d'archéologie sur le terrain gère certaines études d'impact archéologique pour des projets d'exploitation des ressources du secteur privé et des travaux archéologiques sur le terrain dans le cadre de projets de la Couronne pour divers ministères et organismes.

La Direction se compose de 12 employés (notamment des archéologues, techniciens sur le terrain, spécialistes du savoir et personnel administratif) sous la gouverne de l'archéologue provincial et du directeur et comptait 18 techniciens sur le terrain pendant la saison 2016.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Rôle clé dans la préparation et la prestation du cours de formation de technicien en archéologie de niveau 1. Obtention du diplôme par 47 personnes avec un taux d'emploi de 90 % durant la saison sur le terrain en 2016.*
- ◆ *Dans le cadre du projet de réfection de la Route 8 à Marysville réalisé par le ministère des Transports et de l'Infrastructure, fouille menée par les diplômés de 2016 du cours de formation de technicien en archéologie de niveau 1 et des archéologues de la Direction des services archéologiques d'un site autochtone qui a été confirmé comme ayant entre 12 600 et 12 700 ans. Plus ancien site archéologique au Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *Délivrance de 177 permis de travaux d'archéologie sur le terrain durant la saison 2016, autorisant des archéologues professionnels à entreprendre des évaluations à des fins de recherche, et à s'assurer que les projets d'aménagement n'ont aucune incidence sur les ressources archéologiques.*
- ◆ *Ajout de plus de 150 sites à la base de données sur les sites archéologiques.*

Division des parcs et des loisirs

La **Division des parcs et des loisirs** est formée de la Direction du sport et des loisirs, de la Direction des parcs et des attractions, et de la Direction des politiques, de la planification et de l'excellence du rendement.

La **Direction du sport et des loisirs** offre un leadership stratégique et un soutien permettant de renforcer le système de sports et de loisirs, ce qui crée davantage d'occasions favorisant la vie active afin d'accroître le mieux-être des Néo-Brunswickois.

La vision de la Direction est de mettre en place un solide réseau d'organisation du sport et des loisirs procurant des possibilités concrètes, accessibles et hautement valorisées qui contribuent au mieux-être de tous les Néo-Brunswickois.

En plus du soutien aux organismes provinciaux de sport et de loisirs, un réseau de huit bureaux régionaux appuie la prestation de programmes et de services communautaires de sport, de loisirs et d'activités physiques.

La Direction a défini des buts stratégiques directement liés à la *Politique canadienne du sport* et au *Cadre stratégique pour les loisirs au Canada*, et elle contribue aux priorités communes adoptées par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, des loisirs et de l'activité physique.

- **Vie active** : Le sport et les loisirs, c'est pour la vie – Vivre une vie plus active en participant aux loisirs et aux sports tout au long du cycle de vie.
- **Inclusion et accès** : Améliorer l'inclusion et l'accès aux sports et aux loisirs pour les populations qui font face à des contraintes sur le plan de la participation.
- **Milieus favorables** : Assister à la création de milieux physiques et sociaux qui sont favorables à la participation et qui aident à bâtir des collectivités fortes et bienveillantes.
- **Renforcement des partenariats** : Assurer la croissance continue et la durabilité du secteur en soutenant l'expansion des organisations, l'amélioration des ressources et le perfectionnement des dirigeants.

Le 1er avril 2016, la Direction des communautés actives et la Direction du sport et des loisirs ont fusionné pour former une seule entité. La Direction du sport et des loisirs (comprenant les huit bureaux régionaux) comptait 24 employés dont le directeur, le directeur adjoint, le gestionnaire de bureau, cinq membres du personnel administratif (un au bureau central et quatre en région), sept consultants provinciaux, le coordonnateur provincial du programme Allez-y NB et huit consultants régionaux.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Cadre stratégique du sport et des loisirs du Nouveau-Brunswick*

En mai 2016, accord entre les principaux intervenants du système de sports et de loisirs de renouveler la Politique sur le sport et les loisirs pour le Nouveau-Brunswick établie en 1994 dans le but de l'harmoniser davantage à la Politique canadienne du sport et au Cadre stratégique pour les loisirs au Canada de façon à tenir compte des circonstances particulières au Nouveau-Brunswick. Mise sur pied d'un processus comportant six tables rondes d'une journée composées de représentants de secteurs extérieurs au système de sports et de loisirs qui ont donné lieu à un nouveau cadre stratégique qui reflète un consensus sur la perception du système de loisirs comme un outil souple et puissant pour atteindre les objectifs sociaux tels que la prévention du crime, la promotion de la santé et l'inclusion sociale.

- ◆ *Développement du parasport*

Financement octroyé à l'Association des sports en fauteuil roulant du Nouveau-Brunswick pour appuyer sa proposition Parasport – A unified Vision to Building Capacity. Essentiellement, proposition comprenant la transition officielle de l'organisme vers une organisation provinciale ayant le mandat général d'appuyer le développement de parasports officiels au Nouveau-Brunswick; de travailler étroitement avec les organismes provinciaux de sports dont le but est de développer un parasport reconnu à l'échelle nationale; et d'établir une étroite collaboration et un partenariat avec les organismes de loisirs et multisports, et d'autres intervenants clés.

- ◆ *Développement du sport et des loisirs chez les Autochtones*

La Direction du sport et des loisirs a continué de travailler en étroite collaboration avec la New Brunswick Aboriginal Sport and Recreation Authority, qui a officiellement changé son nom à Aboriginal Sport and Recreation New Brunswick (ASARNB) (association sportive et récréative autochtone du Nouveau-Brunswick). À la suite d'un appel à l'action en réponse aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, le Ministère a défini des mesures clés concernant le sport et les loisirs. L'accent devait encore être mis sur les opérations de base de l'ASARNB et sur le renforcement de sa capacité comme organisation, et la collaboration continue avec les autres partenaires provinciaux pour assurer le développement et la croissance à long terme des athlètes autochtones.

- ◆ *Réseau sur la sécurité dans le sport et les loisirs au Nouveau-Brunswick*

Créé en mai 2016, en partenariat avec la Direction du sport et des loisirs et Entraîneur NB, le réseau a pour but de partager des connaissances, d'assurer l'harmonisation et de collaborer à des sujets liés à la pratique sécuritaire du sport et des loisirs. Le réseau compte deux sousgroupes de travail : Commotions dans le sport et les loisirs, et Relations saines et éthique dans le sport et les loisirs. Le réseau est un moyen d'aborder, dans une perspective provinciale, les objectifs ayant trait aux priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et les mesures stratégiques relatives à la sécurité dans le sport et les loisirs dans le cadre de la Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes du Nouveau-Brunswick.

- ◆ *Programme de subventions – Communautés actives*
Le programme de subventions – Communautés actives appuie les activités et les projets qui sensibilisent la population à l'importance et au plaisir de l'activité physique, et offre aux Néo-Brunswickois des occasions nouvelles ou élargies d'être actifs. Cent trente-sept initiatives et programmes régionaux ont été subventionnés. Les subventions totalisaient 270 785 \$, et la subvention moyenne était de 1 976 \$.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

Détermination des IRC de quatre principales initiatives. Élargissement de l'objectif pour trois des quatre initiatives, et amélioration de l'objectif de la quatrième, l'année précédente. Importants domaines d'intérêt ayant mené aux réalisations suivantes :

- Augmentation du nombre d'organismes et de clubs provinciaux de sport harmonisant davantage leur action avec le mouvement *Au Canada, le sport c'est pour la vie*

Progrès continus des organismes et clubs provinciaux de sport dans leur harmonisation avec *Le sport c'est pour la vie*. Changements stratégiques apportés au programme de financement des organismes provinciaux de sport afin de mieux récompenser leurs efforts visant à harmoniser leurs programmes au modèle de développement à long terme des athlètes (DLTA) particulier à un sport. Création d'un index concernant *Le sport c'est pour la vie* pour évaluer objectivement les progrès de chaque organisme en matière d'harmonisation.

- Augmentation du nombre d'enfants et de jeunes qui participent à des programmes de sport ou de savoir-faire physique axés sur les groupes sous-représentés.

Octroi de fonds régionaux et provinciaux dans le cadre de l'entente bilatérale de participation au sport Allez-y NB pour appuyer des programmes auxquels ont participé 10 312 personnes et qui ont permis de former 1 091 entraîneurs, comparativement à 9 800 personnes et environ 500 entraîneurs en 2015-2016. Selon la répartition suivante des données de 2016-2017, certaines subventions ciblaient particulièrement des populations sous-représentées :

- Femmes et filles : 5 296 participantes et 405 entraîneurs;
- Autochtones : 247 participants et 22 entraîneurs;
- Personnes handicapées : 153 participants et un entraîneur.
- Augmentation du nombre de projets régionaux de DLTA

Financement de 136 projets de DLTA, comparativement à 101 l'année précédente. Subvention accordée à 125 des 136 projets dans le cadre du programme Profil régional et à 11 projets dans le cadre du programme Allez-y NB!

- Augmentation du taux des communautés des Premières Nations ayant accès à des fonds pour les loisirs

Subvention accordée à neuf des 15 Premières Nations au Nouveau-Brunswick dans le cadre du programme de subvention régional, soit le même nombre que l'année précédente.

Mise au point du plan stratégique de la Direction et recherche de nouveaux IRC qui seront développés davantage pour 2017-2018. Cela comprendrait développer les éléments de SOMIA dans les domaines suivants :

- *Cadre stratégique du sport et des loisirs* du Nouveau-Brunswick;
- Renforcement de la capacité du secteur du sport et des loisirs;
- Développement du sport chez les Autochtones en réponse aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.

La **Direction des politiques, de la planification et de l'excellence du rendement** offre une gamme de services généraux pour réaliser les programmes du Ministère. Les trois secteurs de services ont fusionné pour devenir une direction en janvier 2017. L'effectif de la Direction se compose comme suit : un directeur (champion de l'harmonisation), un gestionnaire de la planification, deux analystes principaux, cinq agents de projet et deux facilitateurs de l'amélioration des processus Lean Six Sigma. Voici les mandats des composantes de la Direction :

- **Politiques** : Fournir aux décideurs du Ministère un savoir-faire, des analyses et des conseils en ce qui concerne l'élaboration des politiques, la coordination de la législation, les demandes liées au droit à l'information, et l'administration des organismes, des conseils et des commissions;
- **Planification** : Mener des recherches et des analyses relatives à la prestation des programmes du Ministère (p. ex. marketing touristique) et en faire l'interprétation, gérer l'information et les paramètres de rendement du secteur et du Ministère ainsi que le site Web, et présenter un rapport chaque année;
- **Excellence du rendement** : Accroître le rendement et la capacité du Ministère en mettant en place le système de gestion officielle du GNB. Cela comprend la gestion de la stratégie (au moyen du tableau de bord équilibré, de la gestion des initiatives et de l'amélioration des processus), l'amélioration des opérations (au moyen de la gestion des processus et de la gestion

au quotidien) et la gestion du rendement (établissant un lien entre le rendement individuel, le rendement des programmes et le rendement des entreprises).

FAITS SAILLANTS

- ◆ Mise en œuvre de neuf initiatives stratégiques se traduisant par des économies de 1,3 million de dollars pour appuyer l'engagement du GNB d'éliminer le déficit.
- ◆ Coordination et révision de documents, et préparation de réponses à 79 demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, ce qui représente une augmentation par rapport à 54 l'année précédente.
- ◆ Collecte, analyse et rapport mensuel des indicateurs du secteur du tourisme du Nouveau-Brunswick affichés sur le site suivant : <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/publications.html>.
- ◆ Direction et gestion efficaces, par la Section de l'excellence du rendement, des activités stratégiques du Ministère. Utilisation par le Ministère, pour une troisième consécutive, du système de gestion officielle du GNB, et mise à jour des connaissances du personnel dans le cadre d'un atelier de trois jours.
- ◆ Attestation de ceinture verte du programme Lean Six Sigma remise à deux membres du personnel et formation continue suivie par deux autres membres en vue de l'obtenir.
- ◆ Formation de conseils de gestion visuelle dans quatre directions afin d'améliorer le rendement.
- ◆ Réalisation d'économies directes et indirectes totalisant 140 000 \$ lors de recherches du gaspillage menées par des membres du personnel du Ministère.
- ◆ Treize projets d'amélioration des processus appuyés par des équipes de projet afin d'améliorer la prestation des services et de favoriser une culture d'amélioration continue. Voici une liste de projets :
 - ◆ ajustement des effectifs en fonction de l'affluence dans les centres d'information aux visiteurs;
 - ◆ réduction des coûts de téléphonie;
 - ◆ équilibre de la charge de travail administrative;
 - ◆ réduction des dépenses de la Direction du sport et des loisirs;
 - ◆ diminution du temps de traitement des demandes de subvention pour la culture;
 - ◆ amélioration des décisions de déplacement et diminution des coûts;

- ◆ diminution des efforts du personnel dans l'élaboration de la Collection d'expériences et des processus de vente;
- ◆ élaboration de la stratégie de croissance du tourisme;
- ◆ élaboration de la stratégie relative aux sentiers provinciaux;
- ◆ établissement de mesures de rendement par rapport à la vision du secteur et du Ministère pour la planification stratégique;
- ◆ augmentation des interactions sur le contenu et les médias sociaux touristiques.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

- Pourcentage des engagements réalisés selon le calendrier établi. Le calendrier des engagements est une liste de 20 mesures et pratiques exemplaires dont les dates d'échéance orientent la mise en œuvre stratégique.
- Cible : 85 %
- Objectif ambitieux : 95 %
- Résultat réel : 71 % (inférieur à l'objectif)
- Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue. Le taux d'amélioration mesure l'impact cumulatif des efforts et projets d'amélioration dans l'ensemble du Ministère. Il est calculé en divisant la valeur d'amélioration (les économies) par le budget du Ministère.
- Cible : 2,65 %
- Objectif ambitieux : 3,18 %
- Résultat réel : 3,2 % (supérieur à l'objectif ambitieux)
- Amélioration du niveau de maturité du système de gestion officielle – nombre d'installations de gestion visuelle au quotidien. La « gestion visuelle au quotidien » est une pratique exemplaire d'affichages visuels pour surveiller et améliorer la prestation des services.
- Cible : 5
- Objectif ambitieux : 7
- Résultat réel : 4 (inférieur à l'objectif)

La Direction des parcs et des attractions voit à la bonne gestion de 24 parcs provinciaux et attractions, et apporte un soutien considérable aux autres infrastructures touristiques de valeur économique stratégique pour le GNB.

Tous les parcs provinciaux sont dédiés aux résidents de la province, aux visiteurs et aux générations futures

aux fins suivantes :

- protéger en permanence les écosystèmes, la biodiversité et les éléments du patrimoine naturel et culturel;
- fournir des possibilités d'activités récréatives et éducatives en plein air pour promouvoir un mode de vie sain;
- fournir des occasions de mieux connaître et apprécier le patrimoine naturel et culturel de la province;
- offrir un produit touristique qui rehausse l'image de la province en tant que destination vacances de qualité.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Investissements stratégiques – L'organisme de service spécial (OSS) des parcs permet à plusieurs parcs de réinvestir directement les recettes générées par leurs activités. Possibilité d'offrir des produits de grande qualité et des services uniques grâce aux investissements stratégiques des profits retenus par l'OSS.*
- ♦ *Meilleur endroit pour élever une famille – Les pages sur les parcs et les attractions de la province sont toujours les plus consultées sur le site Web de Tourisme Nouveau-Brunswick. Augmentation du nombre d'abonnés de la page Facebook des parcs provinciaux à environ 17 500, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. Les parcs et les attractions de la province font partie intégrante de l'identité provinciale, suscitent chez les résidents un sentiment de fierté et constituent d'importantes aires de conservation écologique pour les générations futures.*

La **Direction des finances et de l'administration** se charge des fonctions budgétaires, de comptabilité et de vérification interne du Ministère. Son mandat est d'assurer la conformité financière du Ministère aux exigences des diverses lois, des divers règlements et des autres directives financières établies, de coordonner et de gérer les opérations financières du Ministère ainsi que de fournir en temps opportun des prévisions et des rapports financiers exacts, de coordonner le processus budgétaire annuel, d'assurer la liaison avec les organismes centraux en ce qui a trait à toutes les questions financières, et de fournir au sous-ministre et aux cadres supérieurs des services de soutien dans les domaines de l'analyse financière et des conseils financiers. La Direction assure aussi des services de soutien ministériel en matière d'achat, d'administration et de gestion des installations.

L'**Unité de la gestion de l'information et de la technologie** offre un soutien administratif et des services de consultation en prestation de solutions technologiques et assure la gestion des dossiers et de l'information. Elle est aussi responsable de l'assurance de l'information et de la gestion du risque garantissant l'observation de la politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Direction des ressources humaines** se compose d'un stratège, d'un gestionnaire des services à la clientèle, de deux consultants et d'un coordonnateur des services d'emploi. Elle assure la planification, le leadership, l'orientation et le soutien en matière de gestion des ressources humaines du Ministère.

La Direction a pour mandat d'appuyer les gestionnaires et les employés dans les domaines suivants : planification de la main-d'œuvre, santé, sécurité et mieux-être au travail, élaboration et mise en œuvre des politiques de ressources humaines, élaboration et gestion des programmes, pratiques exemplaires en ressources humaines, apprentissage et perfectionnement du personnel, résolution de conflits, dotation et recrutement, évaluation et classification des emplois, et relations de travail et relations avec les employés.

Le 1^{er} octobre 2016, la prestation des services opérationnels et transactionnels offerts par les ressources humaines a été transférée des ministères et organismes de la partie 1 à Service Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Participation active d'un membre de la Direction à une équipe de négociation qui a conclu avec succès la plus importante convention collective des employés du Ministère au cours de la dernière année.*
- ♦ *Participation à l'élaboration du plan de travail de la Direction et des employés en déterminant les indicateurs du rendement clés (IRC).*

Information financière

Tableau 1 : Rapport sur l'état des dépenses au compte ordinaire par composante de programme

Exercice se terminant le 31 mars 2017 (en milliers de dollars)

Programme ordinaire	Budget final	Montant réel	Écart – (en moins) ou en plus
Administration			
Administration	2 829,0	2 959,5	130,5
Sport et loisirs			
	6 639,6	6 540,8	(98,8)
Culture			
Arts et industries culturelles	9 644,4	9 671,3	26,9
Patrimoine	6 399,0	6 248,2	(150,8)
Services d'archéologie	536,0	562,9	26,9
Tourisme et Parcs			
Marketing et renseignements aux visiteurs	8 062,0	7 772,8	(289,2)
Ventes, médias et expérience du visiteur	3 687,0	3 462,6	(224,4)
Parcs et attractions	14 537,4	15 113,8	576,4
Total des dépenses au compte ordinaire	52 334,4	52 331,9	(2,5)

Tableau 2 : Rapport sur l'état des dépenses aux comptes à but spécial par programme

Exercice se terminant le 31 mars 2017 (en milliers de dollars)

	Entretien de la plage Parlee	Fonds en fiducie du vicomte Bennett	Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	Lieux patrimoniaux	Fonds en fiducie pour l'avancement des sports	Allez-y NB!
Solde d'ouverture	227,2	48,5	5,2	10,7	4,7	233,1
Recettes						
Budget	79,0	10,0	700,0	-	500,0	290,0
Montant réel	66,7	6,2	700,0	-	500,0	322,7
Écart – (en moins) ou en plus	(12,3)	(3,8)	-	-	-	32,7
Dépenses						
Budget	60,0	10,0	700,0	-	500,0	290,0
Montant réel	53,3	10,0	700,0	10,7	500,0	312,5
Écart – (en moins) ou en plus	(6,7)	-	-	10,7	-	22,5
Solde de fermeture	221,6	44,7	5,2	-	4,7	243,3

Tableau 3 : Rapport d'état des dépenses au compte d'organisme de service spécial par programme

Exercice se terminant le 31 mars 2017 (en milliers de dollars)

	Budget	Montant réel	Écart – (en moins) ou en plus
Solde d'ouverture	1 635,0	1 635,0	-
Recettes			
Terrain de golf Mactaquac	950,0	867,6	(82,4)
Parc provincial Hopewell Rocks	2 578,0	3 462,3	884,3
Pavillon Sugarloaf	999,0	229,0	(770,0)
Terrain de camping de la plage Parlee	346,0	382,1	36,1
Dépenses			
Terrain de golf Mactaquac	1 325,0	1 288,1	(36,9)
Parc provincial Hopewell Rocks	2 493,0	3 210,1	717,1
Pavillon Sugarloaf	1 023,0	277,9	(745,1)
Terrain de camping de la plage Parlee	259,0	325,3	66,3
Solde de fermeture	1 408,0	1 474,6	66,6

Tableau 4 : Rapport d'état des dépenses au compte de capital

Exercice financier se terminant le 31 mars 2017 (en milliers de dollars)

	Budget	Montant réel	Écart – (en moins) ou en plus
Amélioration des installations	2 295,0	2 173,8	(121,2)

Tableau 5 : Rapport d'état des recettes au compte ordinaire par source

Exercice se terminant le 31 mars 2017 (en milliers de dollars)

	Budget	Montant réel	Écart – (en moins) ou en plus
Rendement de l'investissement	1,0	0,5	(0,5)
Vente de biens et de services	3 320,0	3 330,9	10,9
Divers	4,0	5,1	1,1
Total des recettes au compte ordinaire	3 325,0	3 336,5	11,5

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Voici un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2016-2017 du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2016	2015
Permanent	169	174
Temporaire	81	75
Total	250	249

Le Ministère a annoncé onze (11) concours, soit cinq (5) concours publics et six (6) concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, l'administrateur général du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture n'a reçu aucune plainte alléguant du favoritisme, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Titre de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
42	Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-42.pdf	28 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> – La modification portait sur la révision du mandat du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick afin de mettre l'accent sur la gestion des programmes de financement, de célébrer les arts et de promouvoir la valeur des arts au Nouveau-Brunswick. – Elle réduit le nombre maximal de membres du Conseil de 14 à 11. – Elle renforce les exigences relatives au moment où un jury peut être constitué par le Conseil et à la demande du ministre. – Elle établit que les décisions que rend un jury constitué par le Conseil ou à la demande du ministre, lient le Conseil et le ministre. – Elle établit l'obligation de présenter une lettre mandat au Conseil, conformément à Loi sur la reddition des comptes et l'amélioration continue.

Voici les lois et les règlements dont l'application relève du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture :
<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=37>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action qui vient compléter le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* du GNB. Le plan surveille et évalue toutes les activités du Ministère qui appuient les quatre axes ci-dessous.

Le Ministère a terminé l'évaluation de la première année du plan d'action, et les résultats généraux escomptés des initiatives ministérielles ont été atteints.

Le Ministère continue d'appliquer les processus améliorés dans la prestation de services de qualité dans les deux langues officielles.

Axe 1

Le Ministère s'est assuré que tous les nouveaux employés ont suivi le module i-Learn sur la langue de service au moment de leur entrée en fonction.

Le Ministère a procédé à des vérifications aléatoires pour s'assurer du caractère bilingue de l'offre de services active, tant au téléphone qu'en personne, dans la signalisation, la correspondance et l'ensemble des services électroniques.

Le Ministère a élaboré un processus entre les parcs provinciaux permettant au public d'avoir accès en tout temps aux services dans les deux langues officielles. Il entreprend une révision de la signalisation dans les parcs provinciaux afin de s'assurer que tous les panneaux sont uniformes et conformes à la *Loi sur les langues officielles*.

Axe 2

Le Ministère s'est assuré que tous les nouveaux employés ont suivi le module i-Learn sur la langue de travail au moment de leur entrée en fonction.

Le Ministère a fourni aux employés toutes les communications sortantes dans les deux langues officielles et les a encouragés à travailler dans la langue officielle de leur choix.

Lors de l'examen annuel du rendement, les gestionnaires ont revu avec leurs employés les politiques sur la langue de travail et la langue de service pour s'assurer que ceux-ci comprenaient leur droit de travailler dans la langue de leur choix ainsi que leur obligation de fournir une offre active et d'offrir des services dans les deux langues officielles.

Axe 3

Lorsque des mémoires au Conseil exécutif ont été présentés au Bureau du Conseil exécutif, le Ministère a tenu compte des conséquences potentielles de l'ensemble de ses politiques et programmes sur les deux communautés linguistiques.

Axe 4

Le Ministère a continué de mettre en œuvre des procédures pour s'assurer que les services étaient offerts dans les deux langues officielles et que les employés connaissaient bien leurs obligations conformément à la *Loi sur les langues officielles*.

Le Ministère a continué de surveiller la conformité des employés à la *Loi sur les langues officielles* et à la politique sur la langue de service.

Conclusion

Le Ministère a terminé l'évaluation de la capacité linguistique de tous les employés faisant partie de l'effectif Bilingue essentiel.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu du paragraphe 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2016-2017.

Annexe A

Parcs provinciaux, installations touristiques, centres d'information aux visiteurs et Centre de communication touristique			
Établissement	Lieu	Propriété	Exploitant
Parcs provinciaux			
Mactaquac	Mactaquac	Ministère	Exploité par le Ministère
de la République	Saint-Jacques	Ministère	Exploité par le Ministère
Sugarloaf	Atholville	Ministère	Exploité par le Ministère
Plage Parlee	Pointe-du-Chêne	Ministère	Exploité par le Ministère
Plage Murray	Murray Corner	Ministère	Exploité par le Ministère
New River Beach	New River	Ministère	Exploité par le Ministère
Lepreau Falls	Lepreau	Ministère	Exploité par le Ministère
The Anchorage	Île Grand Manan	Ministère	Exploité par le Boys and Girls Club de Grand Manan
Mont Carleton	Saint-Quentin	Ministère	Exploité par le Ministère
Castalia	Île Grand Manan	Ministère	Exploité par le Ministère
Herring Cove	Campobello	Ministère	Exploité par le Ministère
Sainte-Croix	Bayside	Ministère	Non aménagé
Val-Comeau	Val-Comeau	Ministère	Exploité par Camping Plein Air Inc.
Oak Bay	Oak Bay	Ministère	Exploité par Moffat Securities Inc.
Hopewell Rocks	Hopewell Cape	Ministère	Exploité par le Ministère
Sentier Fundy	St. Martins	Ministère	Exploité par Fundy Trail Development Authority Inc.
Miscou	Île Miscou	Ministère	Exploité par le Comité de développement touristique de Miscou
Maison Doak	Doaktown	Ministère	Exploité par The Miramichi Salmon Museum Inc. / Atlantic Salmon Museum
Ferme MacDonald	Bartibog Bridge	Ministère	Exploité par The Highland Society of New Brunswick de Miramichi
Bonar Law	Rexton	Ministère	Exploité par le village de Rexton
Maison du shérif Andrews	St. Andrews	Ministère	Exploité par la ville de Saint Andrews
Île Ministers	Île Ministers	Ministère	Exploité par la Van Horne Estate on Ministers Island
Village historique acadien	Rivière-du-Nord	Ministère	Exploité par le Ministère
Cap Enragé	Cap Enragé	Ministère	Exploité par le Cape Enrage Interpretive Centre Inc.

Parcs provinciaux, installations touristiques, centres d'information aux visiteurs et Centre de communication touristique			
Établissement	Lieu	Propriété	Exploitant
Installations touristiques			
Village historique de Kings Landing	Prince William	Société de Kings Landing	Société de la Couronne
Jardin botanique du Nouveau-Brunswick	Saint-Jacques	Ministère	Exploité par la Société du jardin botanique du Nouveau-Brunswick
Pavillon de pêche Larry's Gulch	Kedgwick	Ministère	Exploité par le Ministère
Pays de la Sagouine	Bouctouche	Ministère	Appuyé par le Ministère
Centre d'interprétation de la nature Cape Jourimain	Cape Jourimain	Service canadien de la faune	Appuyé par le Ministère
Centres provinciaux d'information aux visiteurs			
Saint-Jacques	Saint-Jacques	Ministère des Transports et de l'Infrastructure	Exploité par le Ministère
Woodstock	Woodstock	Ministère des Transports et de l'Infrastructure	Exploité par le Ministère
Aulac	Aulac	Ministère des Transports et de l'Infrastructure	Exploité par le Ministère
St. Stephen	St. Stephen	Location	Exploité par le Ministère
Campbellton	Campbellton	Location	Exploité par le Ministère
Centre de communication touristique			
Centre de communication touristique	Campbellton	Location	Exploité par le Ministère